

Organe officiel de l'Etat de la Louisiane. Le plus ancien journal quotidien Français des Etats-Unis.

TRINQ SOUS



LE NUMERO

Official organ of the State of Louisiana. The oldest French daily newspaper in the United States.

Fondée en 1827

L'Abbeille de la Nouvelle-Orléans

POLITIQUE LITTÉRAIRE

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS

Le seul journal quotidien publié en Français aux Etats-Unis, excepté à New York et San Francisco

The only French daily newspaper in the United States, outside of New York and San Francisco

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 16 AOUT 1915

L'Abbeille de la Nouvelle-Orléans
NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., Limited
HUGUES J. DE LA VERGNE
 PRESIDENT ET DIRECTEUR
GEO. P. KAUFMANN
 Vice-Président
Phone Main 3487
Bureaux: 520 rue Conti, entre Décaur et Chartres.
 Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter.
 L'Abbeille est en vente au kiosque de journaux du "Times Square Building", à New-York.
AVIS AUX CREANCIERS.
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Lyman C. Reed vs. United Electric Mfg. Co.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,514 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. F. Conroy, receveur de la Cour, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 W. M. H. BYRNES, JR., Avocat.
 août 7 11 16

VENTES AUX ENCHERES.
PAR LE SHERIF CIVIL.
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Vente des propriétés de valeur améliorées dans le Troisième District, portant les numéros municipaux 2018-20, 2022-21, 2028-22, 2032-23, 2038-24 rue de la Charité, entre les rues Royale et Chartres.
 Suburban Building and Loan Association vs. Charles E. Martin.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 112,737 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 19 août 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en sont attachés, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat désigné par l'acte de vente, à savoir: Charles, Marigny et Royale, désigné comme lot C, d'après un croquis d'arpentage fait par H. L. Zander, ingénieur et voyer, le 10 octobre 1914; lequel croquis est par lui-même une distance de cinquante pieds et quatre lignes du coin des rues Royale et Mandeville et mesure trente-cinq pieds et quatre lignes de face à la rue Mandeville, par une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles.
 Saisie dans le procès ci-dessus.
 Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
 LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
 SUTTON & LAMMIS, Avocats pour le demandeur.
 août 13 10 27-sept 13 10 15 16

VENTES AUX ENCHERES.
PAR LE SHERIF CIVIL.
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Vente des propriétés de valeur améliorées dans le Troisième District, portant les numéros municipaux 2018-20, 2022-21, 2028-22, 2032-23, 2038-24 rue de la Charité, entre les rues Royale et Chartres.
 William H. Bowcott vs. Era Realty Company, Limited, and Star Land Company, Limited.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 112,988 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 19 août 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., y appartenant ou y ayant droit, dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat désigné par l'acte de vente, à savoir: Charles, Marigny et Royale, désigné comme lot C, d'après un croquis d'arpentage fait par H. L. Zander, ingénieur et voyer, le 10 octobre 1914; lequel croquis est par lui-même une distance de cinquante pieds et quatre lignes du coin des rues Royale et Mandeville et mesure trente-cinq pieds et quatre lignes de face à la rue Mandeville, par une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles.
 Saisie dans le procès ci-dessus.
 Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
 LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
 SUTTON & LAMMIS, Avocats pour le demandeur.
 août 13 10 27-sept 13 10 15 16

VENTES AUX ENCHERES.
PAR LE SHERIF CIVIL.
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Vente d'un lot de terrain de valeur dans le Sixième District, portant les numéros municipaux 2018-20, 2022-21, 2028-22, 2032-23, 2038-24 rue de la Charité, entre les rues Canal et Douane (dans l'Etat désigné par l'acte de vente, à savoir: Charles, Marigny et Royale, désigné comme lot C, d'après un croquis d'arpentage fait par H. L. Zander, ingénieur et voyer, le 10 octobre 1914; lequel croquis est par lui-même une distance de cinquante pieds et quatre lignes du coin des rues Royale et Mandeville et mesure trente-cinq pieds et quatre lignes de face à la rue Mandeville, par une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles.
 Henry Seidel vs. Succession de Mile Ruth Johnston.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,000 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 19 août 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., y appartenant ou y ayant droit, dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat désigné par l'acte de vente, à savoir: Charles, Marigny et Royale, désigné comme lot C, d'après un croquis d'arpentage fait par H. L. Zander, ingénieur et voyer, le 10 octobre 1914; lequel croquis est par lui-même une distance de cinquante pieds et quatre lignes du coin des rues Royale et Mandeville et mesure trente-cinq pieds et quatre lignes de face à la rue Mandeville, par une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles.
 Saisie dans le procès ci-dessus.
 Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
 LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
 MEYER S. DREHER, Avocat pour le demandeur.
 août 13 10 27-sept 13 10 15 16

VENTES AUX ENCHERES.
PAR LE SHERIF CIVIL.
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Vente de propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District, portant les numéros municipaux 216 et 218 rue Nord Salcedo, entre les rues Bienville et Iberville.
 Orleans Home-lead Association vs. Walter F. Ragan.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,200 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 19 août 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 216 et 218 rue Nord Salcedo), et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, et désigné par le No. Dix dans l'Etat désigné par l'acte de vente, à savoir: Charles, Marigny et Royale, désigné comme lot C, d'après un croquis d'arpentage fait par H. L. Zander, ingénieur et voyer, le 10 octobre 1914; lequel croquis est par lui-même une distance de cinquante pieds et quatre lignes du coin des rues Royale et Mandeville et mesure trente-cinq pieds et quatre lignes de face à la rue Mandeville, par une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles.
 Saisie dans le procès ci-dessus.
 Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
 LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
 DANIEL J. SHERIFF, Avocat pour le demandeur.
 août 13 10 27-sept 13 10 15 16

VENTES AUX ENCHERES.
PAR LE CONSTABLE.
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Whitney Credit Trust and Savings Bank vs. Lots 9 et 10, 112, Sixième District, Mme M. V. McArde, propriétaire.
PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans - No. 60,384 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique devant la porte principale de la Nouvelle-Batoune de la Maison de Cour, les lots 9 et 10, situés dans le Sixième District de cette ville, le MARDI 24 septembre 1915, à 11 heures du matin, les propriétés suivantes, décrites à savoir: Les propriétés de Mme M. V. McArde, deux lots de terre, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat désigné par l'acte de vente, à savoir: Charles, Marigny et Royale, désigné comme lot C, d'après un croquis d'arpentage fait par H. L. Zander, ingénieur et voyer, le 10 octobre 1914; lequel croquis est par lui-même une distance de cinquante pieds et quatre lignes du coin des rues Royale et Mandeville et mesure trente-cinq pieds et quatre lignes de face à la rue Mandeville, par une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles.
 Saisie dans le procès ci-dessus.
 Conditions - Comptant; l'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
 P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
 SANDERS, BRIAN & SANDERS, Avocats pour la demanderesse.
 août 8 11 20-sept 8 11

AVIS AUX CREANCIERS.
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Lyman C. Reed vs. United Electric Mfg. Co.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,514 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. F. Conroy, receveur de la Cour, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 W. M. H. BYRNES, JR., Avocat.
 août 7 11 16

Vente d'une Grande Propriété améliorée de haute valeur, DANS LE TROISIEME DISTRICT.
 mesurant 268' 4" 3" de face à la rue Levée; 449' 1" 2" de face à la rue Flood; 512' 2" 2" de face à la rue Caffia; 251' 8" 2" sur la ligne à l'arrière.
 Paul Chretien vs. N. O. Kempff Water Cure Company, Limited.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,000 - En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 19 août 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Un certain lot de terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en sont attachés, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Etat désigné par l'acte de vente, à savoir: Charles, Marigny et Royale, désigné comme lot C, d'après un croquis d'arpentage fait par H. L. Zander, ingénieur et voyer, le 10 octobre 1914; lequel croquis est par lui-même une distance de cinquante pieds et quatre lignes du coin des rues Royale et Mandeville et mesure trente-cinq pieds et quatre lignes de face à la rue Mandeville, par une profondeur de soixante-quatre pieds, entre lignes parallèles.
 Saisie dans le procès ci-dessus.
 Conditions - Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
 LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
 ANTHONY J. BUSTI, Avocat pour le demandeur.
 août 7 12 20-sept 7 12 8 9

AVIS AUX CREANCIERS.
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Lyman C. Reed vs. United Electric Mfg. Co.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,514 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. F. Conroy, receveur de la Cour, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 W. M. H. BYRNES, JR., Avocat.
 août 7 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Meyer Richman.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,317 - Division A - Attendu que Samuel Richman a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir de cette administration dans la succession de Meyer Richman, décédé, intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent en avoir dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 W. W. YOUNG, Avocat.
 août 7 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Meyer Richman.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,317 - Division A - Attendu que Samuel Richman a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir de cette administration dans la succession de Meyer Richman, décédé, intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent en avoir dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 W. W. YOUNG, Avocat.
 août 7 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Meyer Richman.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,317 - Division A - Attendu que Samuel Richman a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir de cette administration dans la succession de Meyer Richman, décédé, intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent en avoir dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 W. W. YOUNG, Avocat.
 août 7 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

AVIS DE SUCCESSIONS.
 Succession de Clara Boyre, veuve de Felix Legendre.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 113,211 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
 JAMES LEGENDRE par EUGENE J. McGINNEY, M. D. OMBURY, Avocats.
 août 8 12 17

LIGNE FRANÇAISE
 Compagnie Générale Transatlantique SERVICE POSTAL
 Départ NEW YORK pour BORDEAUX
 LA TURQUINE, 21 août, 3 p. m.
 ESPAGNE, 28 août, 3 p. m.
 CHICAGO, 29 août, 3 p. m.
 ROCHAMBEAU, 30 août, 3 p. m.
 Pour tous renseignements s'adresser
 Aux bureaux de la Compagnie,
 F. J. ORFILA, AGENT GENERAL,
 622 rue Common, Nouvelle-Orléans.